

DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE

MARTINIQUE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mercredi 21 octobre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt et un octobre le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

Etaient présents : Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Christine ALIKER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Raphaël BORDELAIS, Patrick FLERIAG, Cémiane MOUTOUCOUMARO, Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Sainte-Claire JANVIER, Charles ANIN, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Absents excusés : MM Félix CATHERINE, Éric JULTAT, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Marie-Claude RAQUIL, Dominique CUPIT, Nicole DUFEAL, Christophe AGELAN, Renaud SAINT-ALBIN.

Absents : MM Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marinette TORPILLE, Philippe TAIEB, Max ORVILLE.

Procurations : MM Félix CATHERINE, Éric JULTAT, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Marie-Claude RAQUIL, Dominique CUPIT, Nicole DUFEAL ont respectivement donné procuration à Charles ANIN, Gérard CHAUVET, Cémiane MOUTOUCOUMARO, Yolène LARGEN-MARINE, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Antoine JEAN-BOLO.

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	23	29		
		Dont procurations		
		06		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
29	29	00	00	00

Date de la convocation

15/10/2015

Date d'affichage

16/10/2015

Objet de la Délibération

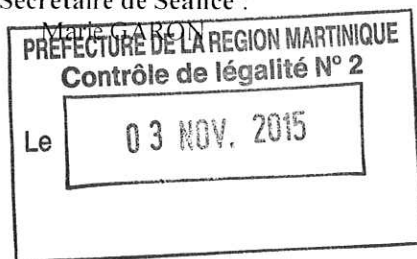
FINANCES

Subvention du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs
Financement de la reconnaissance géotechnique - Fond Batelière

Président de Séance :

Luc CLEMENTE, Maire

Secrétaire de Séance :



SUBVENTION FONDS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS (FPRNM) POUR LE FINANCEMENT DE LA RECONNAISSANCE GEOTECHNIQUE A FOND BATELIERE

À la demande de monsieur le Maire, monsieur Raphaël BORDELAIS indique que :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment son article L.561-3 ;

Vu la délibération en date du 19 décembre 2012 approuvant le financement de la phase opérationnelle de l'aménagement du quartier Fond Batelière dans le cadre de la Résorption d'Habitat Insalubre (RHI) ;

Vu la délibération en date du 26 juin 2013 approuvant le projet de VRD de la tranche 1 de la RHI Fond batelière et le principe de lancement des consultations pour les marchés travaux ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2005 relatif aux subventions accordées au titre du financement par le fond de prévention des risques naturels majeurs de mesures de prévention des risques naturels majeurs ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et de la ministre de l'écologie et du développement durable du 3 juillet 2015 portant affectation des sommes nécessaires au financement des études et travaux de prévention contre les risques naturels dont les collectivités territoriales assurent la maîtrise d'ouvrage ;

Vu l'instruction n°01-052-B1 du 25 mai 2001 relative au fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) informant les comptables sur les conditions de fonctionnement du FPRNM et sur les modalités de leur intervention dans le paiement des indemnités allouées ;

Vu la demande adressé par Monsieur Le Maire en date du 16 octobre 2015 sollicitant une subvention FPRNM pour le financement de la reconnaissance géotechnique à Fond Batelière ;

Vu l'avis du Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte Grands Travaux Equipement des Quartiers et Réseaux du 18 septembre 2015,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 05 octobre 2015,

Considérant la nécessité de réaliser des études géotechniques dans le cadre du projet d'aménagement de la RHI Fond Batelière pour la préservation des personnes et des biens ;

Dans le cadre de la procédure de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) du quartier Fond Batelière, la réalisation d'une étude géotechnique est nécessaire pour les travaux d'aménagement prévus.

Plus précisément, il s'agit de réaliser une étude de risque au niveau de la falaise, classée en zone orange bleu au Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRNM), pour :

- définir les travaux à réaliser pour diminuer l'aléa ;
- préciser les contraintes à respecter pour garantir la sécurité des personnes et des biens vis-à-vis du périmètre concerné.

Des travaux préparatoires tels que le débroussaillage de la falaise et l'évacuation des végétaux devront être effectués en amont de l'étude.

Pour financer ces prestations, la ville de Schœlcher a sollicité la DEAL Martinique, par courrier en date du 16 octobre 2014, afin d'obtenir une subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), en vue du financement de la reconnaissance géotechnique de la zone.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur Raphaël BORDELAIS et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de valider le plan de financement prévisionnel, ci-dessous, pour la réalisation de la reconnaissance géotechnique au quartier Fond Batelière :**

Subvention FPRNM	14 482,00 € HT (50%)
Participation VILLE DE SCHOELCHER	14 482,00 € HT (50%)
TOTAL	28 964,00 € HT

- d'arrêter les termes de la convention de financement FPRNM et plus généralement à donner mandat à Monsieur le Maire, afin de signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 28 OCT. 2015

Le Maire

Luc CLEMENTE



